

Rand'hauts de France

La lettre d'information du Comité Régional



Hauts-de-France
Nord Pas de Calais Picardie



**DANS CE
NUMÉRO :**

**Nouveau cursus
formation des
animateurs de
randonnée**

Edito

Notre lettre Rand'Hauts de France n°7 est consacrée exclusivement à la présentation de la Formation fédérale des animateurs nouvelle formule.

Vous y trouverez, présenté succinctement, les raisons qui ont conduit à ce changement et la nouvelle organisation des stages.

Des rencontres départementales seront consacrées à ce sujet et

Hugues de Croisilles Président de la Commission régionale de Formation (CRF) avec l'équipe des formateurs régionaux sont à votre disposition pour répondre à vos interrogations.

Brigitte SOULARY

Présidente

Hugues De CROISILLES

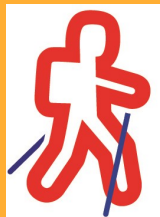
Président de la commission régionale formation



Les nouveaux cursus de formation des animateurs de randonnée

Les nouveautés / les atouts

- 1 brevet fédéral dans chaque pratique.
- Des stages plus courts, dans chaque pratique, orientés vers des mises en situation et des cas concrets.
- Effort sur la gestion de groupe.
- Utilisation des nouvelles technologies permettant la formation à distance.
- Souplesse dans le cursus d'acquisition des techniques dans chaque spécialité.



Le rôle de l'animateur

Les compétences développées chez les animateurs :

- Participer au fonctionnement de la structure (club).
- Maîtriser les techniques et savoir les transmettre.
- Préparer et organiser une activité.
- Encadrer et animer une activité.
- Connaître et communiquer sur le milieu de pratique.
- Assurer la sécurité du public et des tiers.



Ce document synthétique est destiné à vous apporter les premières informations essentielles.

D'autres documents, plus complets seront fournis par la fédération et mis en ligne sur les sites internet des comités.

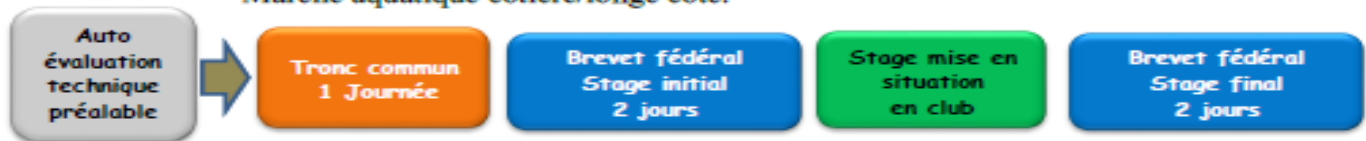
Le secrétariat du comité régional pourra répondre à vos questions par mail.



2 types de formations proposées

Le brevet fédéral, identique dans les 3 spécialités :

- Randonnée.
- Marche nordique.
- Marche aquatique côtière/longe côte.



Le certificat d'animateur de randonnée de proximité :



- Auto évaluation technique : elle précède et conditionne l'entrée en formation.
- Certificat d'animateur de randonnée de proximité : stage particulièrement dédié à ceux qui n'encadrent que des « RANDO SANTE » ou qui ne peuvent pas suivre un brevet fédéral. Ce diplôme ne délivre la compétence d'encadrement et d'animation que sur des randonnées cotées 1 et 2 sur le système de cotation officiel des randonnées. Ce certificat ne concerne que la spécialité « randonnée ». Il est inférieur au SA1.
- Lors de l'inscription, le stagiaire s'inscrit pour les 3 stages s'il choisit le brevet fédéral et pour les 2 stages s'il choisit le certificat.
- Le stage « tronc commun » comprend les contenus communs aux 3 spécialités. Un même stage peut regrouper des stagiaires se destinant à l'une ou l'autre des spécialités.
- Un stagiaire titulaire d'un brevet fédéral dans une spécialité peut ensuite passer un autre brevet fédéral sans avoir à refaire le tronc commun (passerelle).
- Stage mise en situation en club : période d'expérience où le candidat est guidé par des animateurs de son club, comme c'est le cas actuellement pour les animateurs de marche nordique.

La formation à distance

La formation à distance au brevet fédéral



La formation à distance au certificat d'animateur de randonnée de proximité



La formation à distance commence après le tronc commun.

- Elle se déroule entre le tronc commun et le stage brevet fédéral initial (ou le certificat, suivant le cursus choisi par le stagiaire) puis se poursuit entre le stage initial du brevet fédéral et le stage final du brevet fédéral, parallèlement au stage pratique en club.
- Les modalités (connexion, déroulement) pour suivre cette formation sont données au stage « tronc commun ».
- La formation à distance est découpée en modules d'apprentissage. A la fin de chaque module, un QUIZZ sera proposé au stagiaire afin de lui permettre de mesurer le degré d'acquisition des connaissances.
- Ce type de formation permet au stagiaire d'apprendre à son rythme chez lui, et permet de proposer des stages essentiellement constitués de mise en situation et d'étude de cas concrets.
- Durant cette formation, le candidat pourra contacter les formateurs en cas de difficulté.

Acquisition des techniques dans les différentes spécialités

avec les stages de la filière « pratiquer »

Principe de base : Les stages de brevet fédéral et le certificat d'animateur de randonnée sont des stages essentiellement pratiques avec des mises en situation et des cas concrets. Dans ce but, les techniques des différentes spécialités (marche nordique, marche aquatique côtière-longe côte, randonnée) doivent être acquises, dans la spécialité choisie, avant de s'inscrire à la formation.

Une auto évaluation sera mise en place sur le site de la fédération afin de permettre aux candidats de savoir s'ils ont le niveau technique requis pour entrer en formation.

Où et comment peuvent s'acquérir les techniques dans chaque spécialité ?

- Soit dans les stages de la filière « pratiquer » proposés par le comité régional.
- Soit dans le club, soit par les moyens choisis par le stagiaire.
- Si le stagiaire estime avoir le niveau technique, il n'est pas tenu de suivre ces stages.

L'objectif est d'avoir le niveau technique requis lors de l'auto évaluation.

Ces stages « pratiquer » sont aussi ouverts à tous les randonneurs (comme l'était le module de base.

Quels seront les stages « pratiquer » mis en place par le comité régional ?

Pratiquer le
Longe Cote
Pas du longeur

Pratiquer la
Marche
Nordique

Pratiquer la Rando
« Découverte »
Lecture de carte
orientation.
(certificat d'animateur de
randonnée de proximité)

Pratiquer la Rando
« Perfectionnement »
Lecture de carte
orientation
(Brevet fédéral
randonnée)

Comment le candidat peut savoir s'il a le niveau requis ?

Des exercices d'auto évaluation seront mis en place sur le site fédéral permettant à chaque candidat d'apprécier son niveau technique.

Le candidat est responsable de l'appréciation de son auto évaluation.

Après auto évaluation, le stagiaire peut s'inscrire à la formation.

Les échéances de mise en place de ces nouveaux cursus

2018	2019
2 ^e semestre	A partir du 1 ^{er} janvier
<p>Octobre : affichage des stages « pratiquer » sur internet pour inscriptions.</p> <p>Mise en place et démarrage des premiers stages techniques « pratiquer »</p> <p>Décembre : affichage des nouveaux stages de formation d'animateurs pour inscription.</p>	<p>Continuation de la mise en place des stages « pratiquer ».</p> <p>Mise en place et démarrage des nouveaux stages de formation des animateurs.</p>

Et enfin, pour comparer :

Ancien cursus	Nouveau cursus	Observations
Brevet fédéral : 11 jours.	Brevet fédéral : 7 jours maximum, 5 jours minimum.	Suivant que le stagiaire a besoin ou non de suivre les stages techniques de la filière « pratiquer ».
Parcours uniforme quel que soit le niveau initial du stagiaire	Stages techniques de la filière « pratiquer » suivant niveau initial du stagiaire.	C'est comme si le « module de base » dans l'ancien cursus, n'était plus obligatoire.
Théorie durant les stages (séances en salle)	La théorie est acquise pendant la formation à distance (à domicile). Dans les stages, essentiellement de la pratique.	
Dans les stages, beaucoup de travail technique, peu de gestion et conduite de groupe.	Technique acquise avant les stages, par la formation à distance, contrôlée par l'auto évaluation. Donc, effort, dans les stages, sur la gestion et conduite de groupe.	
Cursus différents suivant la spécialité choisie (cursus randonnée différent du cursus marche nordique et du cursus longue côte).	Même cursus de formation dans les 3 spécialités.	
Brevet fédéral existant uniquement pour la randonnée.	Brevet fédéral existant dans les 3 spécialités.	

Renseignements pour la formation

Maison régionale des sports

367 rue Jules Guesde 59650 Villeneuve d'Ascq

Tél : 03 20 47 60 98

Courriel : hauts-de-france.formations@ffrandonnee.fr